



FÉDÉRATION NATIONALE DES SALARIÉS DU SECTEUR  
DES ACTIVITÉS POSTALES ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS CGT  
263, rue de Paris - Case 545 - 93 515 Montreuil Cedex  
Tél. 01 48 18 54 00 • Fax 01 48 59 25 22 • www.cgt-fapt.fr • fede@cgt-fapt.fr

Montreuil, le 26 Février 2020

## GROUPE LA POSTE

La CGT appelle l'ensemble des salariés du Groupe La Poste, maison mère et filiales à se mobiliser pour exiger de réelles augmentations de salaires. Nous voulons toutes et tous, pouvoir vivre dignement de notre travail et que celui-ci soit reconnu à sa juste valeur.

La CGT demande que partout où les négociations salariales sont en cours ou devraient débiter dans nos différentes entreprises du Groupe qu'aucune proposition d'augmentation salariale soit inférieure au niveau de l'inflation mesurée par l'INSEE au titre de l'année 2019, soit au minimum 1,5 % et cela quelle que soit la fonction occupée. Alors que nous exerçons des activités similaires et/ou complémentaires dans nos différentes entreprises, alors que nous œuvrons tous pour faire de La Poste un Groupe au service de l'ensemble de la population, une harmonisation vers le haut de nos droits et garanties s'impose.

Nos entreprises entretiennent un dumping social au sein du Groupe visant ainsi la division des salariés et l'affaiblissement de nos droits et garanties !

Les négociations salariales ont démarré dans quelques-unes de nos entreprises avec des calendriers divers, certaines ayant déjà abouti. Mesure instaurée afin d'éviter que les salariés réagissent collectivement. La CGT propose au contraire le rassemblement des salariés, à l'instar des mobilisations contre le projet de réforme des retraites, pour la satisfaction des revendications, notamment celle de nos augmentations de salaire. Et c'est à nous de le décider collectivement !

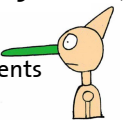
## AUGMENTER LES SALAIRES DES POSTIERS: UNE URGENCE !

+ DE SALAIRE, C'EST AUSSI + DE RETRAITE

### LA POSTE - MAISON MÈRE

Alors que la 2ème séance de négociation salariale va se tenir **LE 3 MARS**, les premières mesures d'augmentation proposées sont inacceptables. Plutôt que de répondre aux justes revendications des postiers en termes de pouvoir d'achat, La Poste préfère augmenter les dividendes pour ses actionnaires. La CGT a porté, en réunion bilatérale le 30 Janvier, les revendications des postiers.

La Poste prétexte une situation financière fragile et la nécessité d'investissements pour cantonner l'augmentation des plus bas salaires à 0,4 %.



### Mais de qui se moque-t-on ?

Avec un Résultat d'exploitation de 572 Millions d'euros au premier semestre 2019, il est temps que La Poste attribue les richesses à ceux qui les produisent !

A ce jour, les propositions de La Poste se limitent à :

- ➔ + 0,4 % pour les classes I et II
- ➔ contrairement à l'année dernière, pas d'augmentation générale pour les classe III et Groupe A et une enveloppe globale à 0,90 % pour les augmentations individuelles
- ➔ Une augmentation annuelle de 30,60 € brut par ans de la Prime Ultra-Marine
- ➔ Zéro pour les fonctionnaires avec la reconduction du gel du point d'indice et des décrets concernant les nouvelles grilles indiciaires toujours non publiés !



## VIAPOST NÉOLOG

- > La direction propose une augmentation générale des salaires de 1,2 % pour les ouvriers/employés et 1,2 % pour les maîtrises et cadres (selon critères à définir).
- > Prime Macron de 300 € (dans l'attente de directive du Groupe La Poste), revalorisation du travail du dimanche de 17 € à 18 € (moins de 3h) et de 34 € à 36 € (au-delà de 3h)

## DPD FRANCE

La négociation n'aurait pas démarré, mais des avancées ont été obtenues dans le cadre de la négociation d'un avenant sur l'accord Qualité de Vie au Travail :

- > augmentation des paniers repas des chauffeurs / livreurs de 15 à 18 €,
- > la prime Macron reconduite à 300€ pour un salaire annuel inférieur à 22 992 €, 200 € pour un salaire inférieur à 32 500 €.

## UNION FÉDÉRALE des CADRES

## DE LOURDES RESPONSABILITÉS, UN SALAIRE DE MÊME NIVEAU ?

Nous sommes en ce moment sur les Négociations Annuelles Obligatoires, dont celle des salaires. Comprenons qu'Obligatoire à tout son sens et a été obtenu par la lutte, car soyons sûrs que sinon les négociations collectives sur les salaires n'existeraient pas. Ce n'est pas pour autant que cela est facile. La Poste veut à tout prix des négociations individuelles, d'où la place de plus en plus prégnante des primes, particulièrement dans l'encadrement. Cette méthode est mortifère.

En effet, lorsque nous sommes sur une négociation de gré à gré, le rapport de force est toujours en faveur de la Direction. Or les niveaux d'exigence et de responsabilité sont tels pour les postes d'encadrement, qu'il y a de moins en moins de doigts qui se lèvent pour les pourvoir.

- > Pour sortir de cette logique, La Poste doit prendre ses responsabilités. Elle doit proposer des salaires en adéquation avec les responsabilités prises par l'encadrement et la charge de travail.
- > Elle doit également proposer des plans de carrière clairs et attractifs en termes de rémunération afin de donner des perspectives à l'ensemble de ses salariés.

**La Poste se vante de son rôle social...En adoptant cette logique, elle participerait au financement des caisses de sécurité sociale dont celle des retraites.**

## LA BANQUE POSTALE

La CGT signe l'accord salarial qui comprend notamment des augmentations générales de 500 € brut annuels pour les salaires inférieurs à 40 000 €, 400 € pour les salaires inférieurs à 45 000 €, 300 € pour ceux inférieurs à 48 000 €.

Des revalorisations forfaitaires liées aux promotions allant de 1 600 € à 3 800 € selon les changements de classification sont aussi validées.

### PAS DE CURE D'AUSTÉRITÉ POUR LES ACTIONNAIRES QUI VERRONT LEURS DIVIDENDES

**AUGMENTER DE 10 POINTS, PASSANT AINSI DE 25 À 35 % DES BÉNÉFICES !**

Pour l'ensemble de ces raisons que la CGT propose pour tous les salariés du groupe, fonctionnaires, contractuels, salariés des filiales,

- ✗ Une augmentation générale des salaires a minima au niveau de l'inflation pour l'ensemble des salariés du groupe La Poste
- ✗ L'attribution de la prime Macron de 1 000 € brut minimum et soumise à cotisations sociales
- ✗ L'attribution d'un 13ème mois pour tous les postiers
- ✗ L'instauration d'un déroulement de carrière égalitaire



**Le 3 mars,  
LA CGT APPELLE À UN  
RASSEMBLEMENT DEVANT LE SIÈGE DE  
LA POSTE ET TRAVAILLE À DES  
INITIATIVES DANS LES TERRITOIRES.**

**Ensemble, tout est possible, toutes et tous dans l'action !**

**Décidons collectivement de formes d'actions sur nos lieux de travail :  
délégation de masse, pétition, débrayages, rassemblement, grève...**

**TOUS ENSEMBLE, LE 03 MARS 2020, DÉCIDONS ET AMPLIFIONS LA MOBILISATION !**

**NOUS NE DEVONS PAS EN RESTER LÀ !**

**LA BATAILLE POUR DE MEILLEURS SALAIRES, C'EST TOUS LES JOURS QUE NOUS POUVONS LA MENER !**